

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE  
Sous le N° 017 - 211702006  
**20240506- 2024 \_40E**  
Accusé de Réception Préfecture reçu le :

07/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département  
**CHARENTE-MARITIME**

Commune  
**LAGORD**

**N°2024-40**

**VOTANTS : 26**

Pour : 26/26  
Abstentions : 0/26  
Contre : 0/26

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de Conférence de la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 mai 2024.

**PRÉSENTS :**

Mr GRAU Antoine, Maire. Mr MARTIN Bruno, Mme GRIVOT Anne-Laure, Mr TURCOT André, Mr BECH Xavier, Mme BICARD Josiane, Adjointes au Maire.  
Mr GIAT Patrick, Mme FIQUET Marie-Hélène, Mme CHIPOFF Katherine, Mr BACLES Gérard, Mr MOREAU-CHAZEAUD François, Mme LAGIER CURRAT Joëlle, Mme BAUDET Isabelle, Mr BLANC Pierre-Emmanuel, Mr MAZE Ronan, Mr MAURIZOT Benoît, Mme LELONG-RENAUD Magali, Mme CHERVET Samantha, Mme TAMARELLE Maria, Mr MACHEMY Jérémie, Mme ROBIER Lucie, Mme BAKAREKE Consolata, Mr POIROUX Léo, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS - POUVOIR :**

Mme LACARRIERE Brigitte donnant pouvoir à Mr MARTIN Bruno,  
Mr MOREAU Jean-Christophe donnant pouvoir à Mr BACLES Gérard,  
Mme HERVOUET Cécile donnant pouvoir à Mme LELONG-RENAUD Magali.

**ABSENTS EXCUSÉS – SANS POUVOIR :**

Mr GUIGNOUARD Philippe, Mme OERLEMANS Micheline, Mr BENARD Alexandre.

Madame BAUDET Isabelle est nommée pour assurer les fonctions de Secrétaire.

**OBJET :**

**SUBVENTIONS MUNICIPALES 2024 AUX ASSOCIATIONS**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'associations ;  
Vu l'avis favorable des élus réunis en commission le 15 mai 2024 ;  
Vu les demandes des associations Lagordaises ;

Considérant que les demandes de subventions formulées par les associations concernent, pour chacune, un projet d'intérêt général,

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget des subventions municipales 2024 aux associations ci-dessous détaillées :

I – Associations Lagordaises : Il est proposé d'attribuer à :

Associations avec convention	Montant de la subvention
Association Musicale Sainte-Cécile	10 500 €
Cap Aunis	22 800 €
Lagord Tennis Squash	24 000 €

Associations sans convention	Montant de la subvention
Association Fraternelle des Anciens Combattants	500 €
Club des entreprises	200 €
Lagord d'hier à aujourd'hui	500 €
Ma fée Clochette	150 €
Pétanque Club Lagord	250 €
Voix Si Voix La	250 €
Maison d'accueil des Petits Mouss	300 €

II – Associations ou organismes dont le siège est sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle

Collectif des Fermes Urbaines	500 €
Planning chat	250 € minimum + selon le contrat

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer aux associations demanderesse les subventions ci-dessus définies ;
- Prendre acte que ces crédits sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2024.

*Ces explications entendues et après en avoir délibéré :*

*Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :*

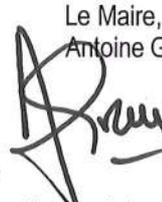
- *D'attribuer aux associations demanderesse les subventions ci-dessus définies ;*
- *De prendre acte que ces crédits sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2024.*

La secrétaire de séance  
Isabelle BAUDET



Le Maire,  
Antoine GRAU.

Le Maire soussigné,



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue à la  
Préfecture le 07/06/2024

Et affichée le 10/06/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou d'un recours contentieux, dans ce même délai, devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

